

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS. : **M. JOSEPH ZAYED, président**
M. PIERRE MAGNAN, commissaire
Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE
ET DES RÉSIDUS MINIERES AMIANTÉS**

ERRATA
Page 26, ligne 19

VOLUME 3

Rencontre tenue le 16 janvier 2020 à 9 h 30
L'Hôtel Québec, salle Monet
3115 Avenue des Hôtels
Québec

constructions à faire, puis il n'y a pas le choix de les faire dans le rayon d'un kilomètre, donc à l'encontre de ce qu'il nous dit de faire.

5 C'est toute une notion de valeur des propriétés aussi, hein. Quand on commence à dire qu'il ne peut rien se passer en dedans d'un kilomètre, bien, tous ceux qui sont en dedans d'un kilomètre, leur propriété vaut quoi aujourd'hui, surtout qu'elle est assise sur des résidus miniers amiantés qui font en sorte de donner quelle valeur aux propriétés. Donc, le jour que tout se cataclysmes-là de valeur des propriétés se déclenche, je ne sais pas ce qui va se passer avec la Ville de Thetford. Et toute la notion qui a été abordée aussi sur les différentes applications. Donc, à qui ça s'applique, on va l'appliquer
10 d'une façon différente, ou d'une région à l'autre. On vient de commencer à se parler, là, avec la Santé publique, il semblerait, la MRC. Bien, quand on était l'autre bord de la frontière en Estrie, bien, ces gens-là se parlent toujours. Si on pouvait demander d'aller en Estrie, on commence à se questionner si on ne devrait pas le faire, parce que visiblement, ça se passe très différemment de l'autre côté.

15 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ensuite, il y avait madame, et monsieur Châteauvert après.

20 **Mme SANDRINE DESAULNIERS :**

20 Dans le fond, c'était une autre contrainte socio-économique, celle-là, qui... on... qui n'est peut-être pas actuelle, mais qui est peut-être à prévoir, c'est la propriété des sites miniers actuels. Depuis le bannissement de l'amiante, ce qu'on constate dans les relations avec les compagnies minières qui sont propriétaires des sites à Thetford Mines, par exemple, c'est qu'ils ont de moins en moins de moyens et qu'ils sont... bon, on a des contacts avec la Société Asbestos limitée, qui est un des gros propriétaires.
25 Quand on leur a demandé une partie... une contribution financière pour réaliser un bassin de sédimentation d'un coût d'à peu près 50 000 dollars, ils nous ont dit qu'ils ne pouvaient pas fournir d'argent et qu'ils... on leur a demandé une contribution en nature en termes de prêt de machinerie, ils nous ont dit : « On n'a plus de machinerie. » Donc, c'est des compagnies, visiblement, qui ont des
30 grandes faiblesses économiques en ce moment, et on peut comprendre pourquoi, mais ce qui nous fait craindre, c'est l'autre compagnie, qui est Granilake, anciennement LAB Chrysotile. Eux, on a tenté d'être en contact avec eux. Ce qu'on comprend, c'est qu'ils sont en train de quitter la région, de remettre l'exploitation de leurs sites à des sous-contractants, et ce qu'on craint, c'est que ces compagnies-là, finalement, fassent faillite encore une fois, et qui va hériter de ces sites-là? On en comprend que c'est
35 les villes, les municipalités, donc la société québécoise. Et c'est des territoires, c'est des sites miniers privés, comme on nous avait expliqué. Les gens du MERN nous ont bien expliqué que c'est des... on est en propriété minière privée. Donc, ce n'est pas le gouvernement qui récupère des sites orphelins, ce sont les municipalités qui récupéreraient des terrains orphelins. Et je pense que ça, il faut le considérer aussi, là, dans la réalité, là, pour ne pas... pour ne pas que ça en vienne là, finalement.